

Approbation des Statuts du Chemin Néocatéchuménal

Vendredi 28 juin 2002 a eu lieu dans l'*aula magna* du Conseil Pontifical pour les Laïcs la cérémonie de remise du décret d'approbation des Statuts du Chemin Néocatéchuménal à l'équipe responsable internationale de ce dernier, composée de M. Francisco (Kiko) Argüello, de Mlle Carmen Hernández et du père Mario Pezzi. La cérémonie a été présidée par S.Em. le cardinal James Francis Stafford, Président du Conseil Pontifical pour les Laïcs. Y ont pris part S. Exc. Mgr Stanisław Ryłko et M. Guzmán Carriquiry, respectivement Secrétaire et Sous-secrétaire du dicastère. Une quarantaine de catéchistes du Chemin Néocatéchuménal, provenant de différents pays, étaient également présents.

Ce fut sans aucun doute un événement d'une portée ecclésiale importante, dans la mesure où le Chemin Néocatéchuménal, né en Espagne en 1964, est désormais répandu dans de nombreux pays, dont certains en territoires de mission. Dans le sillage du renouveau suscité par le Concile Vatican II, le Chemin se met au service des évêques diocésains et des curés comme modalité de redécouverte du sacrement du Baptême et d'éducation permanente à la foi, proposée aux fidèles qui désirent raviver dans leur vie la richesse de l'initiation chrétienne, en parcourant cet itinéraire de catéchèse et de conversion. Le Chemin Néocatéchuménal est, en outre, un instrument pour l'initiation chrétienne des adultes qui se préparent à recevoir le Baptême.

Lors de l'audience accordée par le Saint-Père, le 24 janvier 1997, aux fondateurs du Chemin, accompagnés d'un nombreux groupe de catéchistes, de laïcs et de prêtres, rentrés d'un rassemblement au Mont Sinaï, Jean-Paul II avait affirmé que la rédaction des Statuts pour le Chemin " est un pas très important qui ouvre la voie vers sa reconnaissance juridique formelle de la part de l'Eglise, en vous donnant une garantie supplémentaire de l'authenticité de votre charisme ". Il les avait encouragés à mener à bien ce processus sous la conduite du Conseil Pontifical pour les Laïcs.

Le 5 avril 2001, par une lettre adressée au cardinal James Francis Stafford, le Souverain Pontife, tout en rappelant l'exigence déjà formulée, confirmait la compétence du dicastère pour l'approbation des Statuts du Chemin Néocatéchuménal et, en même temps, confiait à sa sollicitude l'accompagnement futur de celui-ci. Les fondateurs du Chemin, avec leurs collaborateurs, se sont engagés avec le Conseil Pontifical pour les Laïcs, afin que l'objectif indiqué par le Saint-Père puisse être atteint. Durant ces cinq années, le Conseil Pontifical pour les Laïcs a toujours œuvré en étroite collaboration avec les autres dicastères de la Curie romaine directement intéressés à la question, en raison et dans le cadre de leurs compétences respectives.

Les contacts avec les évêques individuellement, ainsi qu'avec les Conférences épiscopales du monde entier ont été nombreux pour évaluer l'expérience du Chemin au niveau paroissial, diocésain et national, tandis que de nombreux patriarches, cardinaux et évêques du monde entier ont écrit au Saint-Père pour encourager l'examen et l'approbation des Statuts.

Ce processus de rédaction et d'examen des Statuts fut également un temps de discernement de la proposition et de l'expérience du Chemin Néocatéchuménal de la

part du Saint-Siège. Les normes qui ont été approuvées ont pour objectif de réglementer la pratique du Chemin Néocatéchuménal et son insertion harmonieuse dans le tissu ecclésial, en offrant aussi une aide à tous les Pasteurs de l'Eglise dans leur accompagnement paternel et attentif des communautés néocatéchuménales.

Le 21 septembre 2002, recevant en audience, dans la cour du Palais pontifical de Castel Gandolfo, un groupe de catéchistes et de prêtres du Chemin Néocatéchuménal provenant de toutes les nations où il est présent, le Saint-Père a fait part de sa satisfaction pour le but atteint. Il a notamment souligné l'importance ecclésiale de l'approbation des Statuts du Chemin et a réaffirmé que ces normes juridiques doivent constituer une " règle de vie, claire et sûre, pour le Chemin Néocatéchuménal ".

L'examen du Directoire catéchétique est actuellement en cours d'examen, ainsi que la pratique catéchétique et liturgique du Chemin Néocatéchuménal, par les dicastères compétents du Saint-Siège.

Par l'approbation de ces Statuts s'ouvre donc une nouvelle phase de la vie du Chemin et le Conseil Pontifical pour les Laïcs ne manquera pas d'encourager, d'accompagner et d'aider à discerner ce processus.